



achat de vehicule entre particuliers,

Par **ginette 14**, le **12/06/2012** à **00:38**

Bonjour, pourriez vous m'aider à repondre aux questions que je me pose. Je vous explique ma petite histoire.

J'ai acheté un véhicule (15 000 e) à un particulier il ya 6 jours

la voiture est encore garantie constructeur et a une extension de garantie.

Hier en fermant la porte de l'interieur, la poignée s'est déboîtée et m'est restée dans les mains.

Je me rend donc dans un garage de la marque pour faire arranger cela et le technicien m'affirme que la reparation ne pourra pas passer en garantie car tout le côté du vehicule(bas de caisse, aile, portes etc) a été refait et mal refait pourtant lors de la vente le vendeur s'est bien gardé de me dire que tout le côté avait été refait.

Je me sens trompée car j'ai payé 15 000e pour un véhicule que je pensais quasiment neuf et m'ayant été vanté comme étant "irréprochable" d'après le vendeur, et je me rend compte qu'en fait tout le coté a été repeint alors a-t-il été repeint suite à des rayures ou suite à un choc ? Je ne sais pas le vendeur est de très mauvaise foi, il nie totalement avoir refait le vehicule. Peut être n'a-t-il pas voulu me le dire car étant refait il perd de la valeur ? (je précise que c'est une 1 ere main)

D'après vous puis-je annuler la vente ?

ou faire revoir la valeur du véhicule et demander à ce que le vendeur me rende la différence ?

Peut-on considérer cela comme un vice caché ?

Qu'en pensez vous ?

Je vous remercie par avance

Geneviève